

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 11 avril 2018 à 19 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. THOUVENIN J.-Marie	M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel
M. LANGENFELD Guy	M. CINO Frédéric	M. OCTAVE Henri	M. BALCERZAK Roland
M. DI BARTOLOMEO R.	M. LORENTZ Maurice	M. NOEL Guy	Mme CEDAT-VERGNE N.
M. LAVAULLEE J.-Pierre	M. VOUIN Jean-Pierre	M. VUILLEMARD Patrick	M. ANDRE René
M. BECKER Patrick	M. BOGUET Henri	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude
M. KLOP Jean	M. LOUIS Jean-Charles	Mme RENAUX Patricia	M. SAPIN Bruno
M. WALTER Jean-Marie	Mme FICARRA Béatrice	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc
M. HOLSENBURGER A.	M. JURCZAK Serge	M. LEBOURG Gérald	M. PERON Patrick
Mme SASSELLA Sylvie	Mme SPERANDIO F.	M. TARILLON Philippe	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

Mme CONTRERAS Céline	a donné procuration à	M. WALTER Jean-Marie
M. HERGAT Michel		M. BARBE Jérôme (à partir du point 5)
M. BAUR Denis		M. DI BARTOLOMEO R.
M. SZUREK Michel		M. LORENTZ Maurice
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
Mme FRIHO Marie-Rose		M. VUILLEMARD Patrick
Mme ZYDEK Christine		M. NOEL Guy
M. BOGUET Henri		M. BECKER Patrick (à partir du point 5)
M. LEUBE Michel		Mme CEDAT-VERGNE N.
M. DORVEAUX Lionel		M. SAPIN Bruno
Mme BRIER Marcelle		M. ANDRE René
M. CHRISTNACKER Daniel		Mme RENAUX Patricia
M. MIZZON Jean-Marie		M. SCHREIBER Roger
M. PERLATI Daniel		M. KLOP Jean
M. SCHITZ Denis		M. FERRERO Marc
Mme FICARRA Béatrice		M. JURCZAK Serge (à partir du point 14)
Mme KHAMASSI Kheira		M. HEYERT Jean-Marc
M. MEDVES Jean-François		M. TARILLON Philippe
M. GREINER Philippe		M. HOLSENBURGER A. (à partir du point 7)

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-057-255701880-20180411-2018_19-DE

Absents excusés : M. IORIO Antoine M. WANNINGER J.-Marc

Absents non excusés: M. LATTWEIN Jean-François M. BROUILLET Laurent M. LAVAUT José
Mme VENTOLINI F. M. FRIJO Antoine

La séance débute à 19h11.

Début de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 37
Procurations : 15
Absents : 7

Pendant le point 4, départ de M. BOGUET et de M. HERGAT (abstentions).
Le Président ne participe pas au vote du point 4.

Pour le vote du point 4 :

Membres en exercice : 59
Présents : 36
Procurations : 14
Absents : 9

A partir du point 5 :

Membres en exercice : 59
Présents : 35
Procurations : 17
Absents : 7

Pendant le point 6, sortie de M. JURCZAK et de M. HEYERT (abstentions).
M. GREINER part après le vote du point 6 et avant le début du point 7.
Retour de M. HEYERT au cours du point 7.

Pour le vote du point 7 :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 18
Absents : 8

Retour de M. JURCZAK au cours du point 8.

A partir du point 8 :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 18
Absents : 7

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-057-255701880-20180411-2018_19-DE

Sortie de M. KLOP et de M. LEBOURG au cours du point 10 (abstentions).
Sortie de M. TARILLON au cours du point 11 (abstention).

Pour le vote du point 11 :

Membres en exercice : 59
Présents : 32
Procurations : 17
Absents : 10

Pour le vote du point 12 :

Membres en exercice : 59
Présents : 31
Procurations : 16
Absents : 12

Départ de Mme FICARRA au cours du point 13 (abstention).
Retour de M. KLOP, M. LEBOURG et de M. TARILLON au cours du point 13.

Pour le vote du point 13 :

Membres en exercice : 59
Présents : 34
Procurations : 18
Absents : 7

Pour le vote du point 14 :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 19
Absents : 7

Départ de M. LOUIS et de M. NOËL au cours du point 15 (abstentions).
M. TOCZEK ne participe pas au vote du point 15.

Pour le vote du point 15 :

Membres en exercice : 59
Présents : 32
Procurations : 19
Absents : 8

Retour de M. LOUIS et de M. NOËL au cours du point 16.

A partir du point 16 et jusqu'à la fin de la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 19
Absents : 7

La séance est levée à 21h18.

Assistaient en outre :

Mme AUBURTIN-COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de communication du SMiTU

REÇU EN PREFECTURE

le 13/04/2018

Application agréée E-legalite.com

POINT 11 – DELIBERATION N° 2018/19 – CLOTURE D'AP/CP

Vu l'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement (AP/CP),

En vertu du principe de parallélisme des formes qui s'impose, il est nécessaire de clore plusieurs AP/CP dont la durée et/ou le projet sont terminés, soit :

- AP/CP PDU :

Le Comité Syndical en date du 5 juillet 2011 a validé une autorisation de programme pour un montant de 815 000 € TTC et une répartition de crédits de paiement sur 4 exercices concernant l'élaboration du Plan de Déplacements Urbains (P.D.U.). Ainsi, le solde de cette autorisation de programme a été inscrit en crédits de paiement pour l'année 2014. Le montant réalisé sur cet exercice s'élève à 36 939,00 € TTC. Cette AP/CP est à ce jour soldée.

- AP/CP BILLETTIQUE :

Le Comité Syndical en date du 17 décembre 2013 a validé une autorisation de programme pour un montant de 3 271 638 € TTC et une répartition de crédits de paiement sur 2 exercices concernant le renouvellement du matériel de billettique du réseau de transport en commun. Ainsi, le solde de cette autorisation a été inscrit en crédits de paiement pour l'année 2015. Le montant réalisé sur cet exercice s'élève à 2 830 350,63 € TTC. Cette AP/CP est à ce jour terminée.

- AP/CP REHABILITATION DES DEPOTS :

Le Comité Syndical en date du 22 octobre 2014 a validé une autorisation de programme pour un montant de 1 000 000 € TTC et une répartition sur 3 exercices à la base concernant le projet de réhabilitation des dépôts de Thionville et de Florange. Cette AP/CP a fait l'objet d'une délibération modifiant les crédits et la durée affectés lors du Comité Syndical du 14 décembre 2016. A ce jour, l'utilisation de cette technique financière n'est plus en adéquation avec le montant à prévoir et les investissements prévus par le SMiTU en 2018 sur ce sujet.

- AP/CP SAEIV :

Le Comité Syndical en date du 31 mars 2016 a validé une autorisation de programme pour un montant de 2 500 000 € TTC et une répartition de crédits de paiement sur 2 exercices concernant l'équipement de ses véhicules d'un nouveau système d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV). Le projet a connu une programmation différée dans le temps et n'est plus d'actualité sous cette forme. Cette AP/CP doit être supprimée.

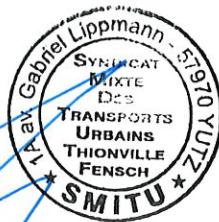
Aussi, afin d'être en parfaite adéquation avec les règles de la comptabilité publique, il est demandé au Comité Syndical de valider le fait de mettre fin à ces quatre (4) AP/CP qui se trouvent être à ce jour terminées dans leur exécution ou différées dans le temps.

Le Bureau Syndical en date du 21 mars 2018 ainsi que la commission Finances – Personnel en date du 5 avril 2018 ont donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 47 votes pour et 2 abstentions (M. TARILLON et M. MEDVES), valide la fin des 4 AP/CP cités ci-dessus.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 12 avril 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 13/04/18
Le Président du SMITU